



**Département  
des Landes**

**Xavier Fortinon**

Président du Conseil départemental

Direction de la Solidarité Départementale  
Direction de l'Autonomie  
Pôle Handicap et Animation

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

ID : 040-224000018-20230426-DSD\_PHA\_2023\_06-AR



Les Landes, le Département

## **ARRÊTÉ N° DSD – PHA – 2023 – 06**

### **Fixant la tarification 2023 de la résidence autonomie « La Martinière » de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX**

#### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES,**

VU le Code Général des collectivités territoriales,  
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.314-1 et suivants, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,  
VU de décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La tarification journalière applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la Résidence Autonomie « La Martinière » - 586 route de l'Adour - 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et accueillant des personnes âgées, est fixée comme suit :

Logement T2 : **39,66 €**

**ARTICLE 2 :** Pour 2023, le montant des charges brutes est arrêté à **293 099,70 €**.

**ARTICLE 3 :** Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur général des Services, Monsieur le Directeur adjoint de la Solidarité départementale, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le **26 AVR. 2023**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : etablisements@landes.fr

**landes.fr**